

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210201-005****du 01 février 2021****n°005****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

**PRESENTS (21) :** M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

**POUVOIRS (0) :****EXCUSES (5) :** M.PICHON, M.CIBERT, Mme GODET, M.AURIAULT, M.MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel DROIN****OBJET : Participation financière au concours CreaVienne 2021**

*Le concours Créa'Vienne est un concours départemental dédié à la création et à la reprise d'entreprises. Il est coorganisé par la Technopole de Grand Poitiers avec le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI), le Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique du Châtellerauldais (RADEC), ainsi que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.*

*Les objectifs du concours sont de :*

- susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et créateurs d'emplois,*
- valoriser la dynamique des bassins économiques du département de la Vienne.*

*Pour l'édition 2020, 80 dossiers ont été déposés auprès des organisateurs, 20 projets ont été sélectionnés pour être audités par un jury d'experts, et 8 lauréats primés par le concours, lors de la remise de prix du 11 septembre dernier.*

*La 14<sup>ème</sup> édition aura lieu du 1er mars au 15 avril 2021 pour le dépôt des dossiers. La remise des prix se déroulera le jeudi 17 juin.*

*Le concours primera 10 lauréats dans les catégories : projet d'entreprise, création, reprise, initiative remarquable, innovation sociale et sociétale, industrie, innovation, international, transition écologique et énergétique et coup de coeur du public.*

*La dotation totale prévue pour les lauréats sera de 50 000 euros : en numéraire (40 000 €) et en nature (valeur 10 000 € : coaching professionnel, e-marketing, impression de plaquettes, heures juridiques, formation comptable, adhésion aux associations d'entrepreneurs, hébergement en pépinière).*

*Le budget prévisionnel est de 72 818 euros. La Technopole Grand Poitiers et le RADEC contribuent en numéraire à hauteur de 5 000 euros chacun, Grand Poitiers à 7 500 euros, et Grand Châtellerault à 9 500 euros. Grand Châtellerault contribue également en prestations à hauteur de 2 318 euros (16 000 euros pour Grand Poitiers), dans le cadre de la communication*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210201-005****du 01 février 2021****n°005****page 2/3**

*du concours, avec la mise à disposition de réseaux d'affiches du 3 au 16 mars, relais sur les réseaux sociaux de la ville et de Grand Châtellerault, et article dans le magazine municipal LE CHÂTELLERAUDAIS.*

BUDGET PREVISIONNEL CREAVIENNE 2021			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Communication (création + supports)	30 318 €	TECHNOPOLE GRAND POITIERS	5 000 €
Logiciel de candidature	4 500 €	RADEC	5 000 €
Temps homme	21 000 €	GRAND CHATELLERAULT NUMERAIRE	9 500 €
Affranchissement / fournitures	2 000 €	GRAND CHATELLERAULT PRESTATIONS	2 318 €
Frais de réception	15 000 €	GRAND POITIERS NUMERAIRE	7 500 €
		GRAND POITIERS PRESTATIONS	16 000 €
		PARTENAIRES	10 000 €
		REGION	17 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 818 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 818 €</b>

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault de participer à cette manifestation d'animation économique,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une démarche collective entre les pépinières d'entreprises de Grand Châtellerault et de Grand Poitiers,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation maximale de 9 500 euros à la Technopole de Grand Poitiers, au titre de sa participation à l'organisation du concours Créa'Vienne 2021 dans les modalités suivantes :
  - le versement immédiat de 80% de cette aide au profit de la Technopole de Grand Poitiers,
  - le versement du reliquat de l'aide due, ou le remboursement du trop perçu, au prorata du montant définitif figurant au bilan financier. Le bilan financier et les pièces justificatives de dépenses devront être communiqués par la Technopole de Grand Poitiers à l'issue de la manifestation, avant le 30 octobre 2021.
- d'attribuer une participation en prestations d'une valeur de 2 318 euros pour la communication du concours, à la Technopole de Grand Poitiers, au titre de sa participation à l'organisation du concours Créa'Vienne 2021 dans les modalités suivantes :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20210201-005**

**du 01 février 2021**

**n°005**

**page 3/3**

- mise à disposition de réseaux d'affiches du 3 au 16 mars,
  - relais de la manifestation sur les réseaux sociaux de la ville et de Grand Châtellerault,
  - parution d'un article dans le magazine municipal *LE CHÂTELLERAUDAIS*.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

**La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11/4300.**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICLOUD